

<b>Nom-prénom :</b>	<b>Tél :</b>
<b>Adresse postale :</b>	
<b>Adresse mail :</b>	

Entreprise

Association

Tarifs pour un emplacement	Nombre de mètres	Montant à payer
Tarifs habitants de Charmois 2€ le mètre (2 mètres gratuit)		
Tarifs extérieurs : 2,5 € le mètre		
<b><u>Montant total à payer</u></b>		
Date de présence (cocher les bonnes cases)	OUI	NON
Samedi 29 juin 2024		
Dimanche 30 juin 2024		

**N.B.** le prix reste le même pour une ou deux journées de présence.

Frais d'inscription pour [redacted] adhérents à l'association : 5€

**retourner**

Charmois  
79 10 05

[contact@aufildelameurthe.fr](mailto:contact@aufildelameurthe.fr)

**Joindre impérativement :**

- Votre règlement par virement ou par chèquelibellé à l'ordre Au Fil de la Meurthe
- Une photocopie recto-verso de votre pièce d'identité (si professionnel : justificatif de l'activité professionnelle en cours de validité)
- La copie d'attestation d'assurance /responsabilité civile professionnelle

Inscriptions dans la [redacted] places disponibles. Seuls les dossiers complets seront pris en compte.

**Je déclare** avoir pris connaissance du règlement ci-joint et l'accepte sans réserve dans son intégralité. Je m'engage à m'y conformer.

**Date et signature :**

## **Document à conserver par le participant**

### ARTICLE 1 : Date, lieu et horaire

Le marché Art et Artisanat est organisé par l'association au Fil de la Meurthe à Charmois 54360, le samedi 29 juin 2024 (16h00-22h00) et le dimanche 30 juin 2024 (9h00-18h00)  
Il est localisé Place de la Mairie.

### ARTICLE 2 : Participants

Le marché Art et Artisanat s'adresse aux associations et aux professionnels.

### ARTICLE 3 : Modalités d'inscription

Le bulletin d'inscription est également disponible sur le site internet [Au Fil de la Meurthe | Association](#).  
L'inscription est définitive après réception du dossier complet et en fonction des places disponibles.  
Chaque bulletin, pour être validé, devra impérativement être accompagné des pièces demandées :

- Photocopie recto-verso de la carte d'identité
- Professionnels : justificatif de l'activité professionnelle en cours de validité – copie de la carte d'identité
- Paiement : par chèque libellé à l'ordre du Au Fil de la Meurthe ou par virement.
- Assurance responsabilité civile professionnelle

#### **RIB - identifiant national de compte**

*National Bank Account Number*

ETABLISSEMENT	GUICHET	N°COMPTE	CLÉ RIB	DOMICILIATION
20041	01010	1110205X031	09	NANCY CENTRE FINANCIER

L'identifiant international de compte est intégré au présent relevé d'identité bancaire. Cet identifiant a été créé pour faciliter les règlements transfrontières.

#### **IBAN - Identifiant international de compte**

*International Bank Account Number*

FR2120041010101110205X03109
-----------------------------

#### **BIC - Identifiant international de l'établissement**

*Bank Identifier Code*

PSSTFRPPNCY
-------------

**Date limite d'inscription le 10 juin 2024.**

**En cas d'intempéries ou de désistement de l'exposant, celui-ci ne pourra pas prétendre au remboursement des sommes versées.**

### ARTICLE 4 : Droits de place

Les droits de place ont été fixés par délibération du conseil municipal de Charmois du 18 avril 2023 :

- Tarif habitant Charmois : 2€ le mètre (2 mètres gratuit)
- Tarif extérieur : 2,5 € le mètre
- Frais d'inscription pour les non-adhérents à l'association : 5€

### ARTICLE 5 : Organisation générale

#### Samedi 29 juin 2024 :

- Ouverture au public : de 16h00 à 22h00.
- Installation : à partir de 14h00

#### Dimanche 30 juin 2024 :

- Ouverture au public : de 9h00 à 18h00.
- Installation : à partir de 7h00
- Remballage : à 18h00

#### ARTICLE 6 : Emplacements

Les exposants sont tenus d'accepter l'emplacement qui leur est attribué. Il leur est interdit d'occuper un emplacement sans l'autorisation des organisateurs.

Si un exposant n'est pas présent le samedi à son emplacement à 15h30, l'association se réserve le droit de disposer dudit emplacement.

Si un exposant n'est pas présent le dimanche à son emplacement à 8h30, l'association se réserve le droit de disposer dudit emplacement.

#### ARTICLE 7 : Stationnement-circulation

Le samedi 29 juin, aucun véhicule ne sera autorisé à circuler de 14h00 à 22h00 au sein du périmètre de la manifestation, sauf véhicules de secours et le dimanche 30 juin de 6h00 à 18h00.

Les exposants sont tenus de déplacer leur véhicule impérativement de 15h00 à 22h00 (samedi 29 juin). Dans le respect de la sécurité des tiers et de l'ordre public.

Pour le dimanche de 8h00 à 18h00 dans le respect de la sécurité des tiers et de l'ordre public.

Aucun stationnement de véhicules n'est autorisé sur l'emplacement attribué, excepté pour les professionnels, après accord préalable.

Dans tous les cas, ils sont tenus de suivre les instructions de la police municipale ou de toute autre personne habilitée à la sécurité.

#### ARTICLE 8 : Responsabilité

En cas de non-respect de la législation ou pour tout litige de vol ou d'accident, ni l'association, ni la commune ne pourra être tenue pour responsable.

Chaque exposant est responsable des dommages causés aux lieux, au matériel ainsi qu'aux tiers, du fait de la circulation, l'installation et l'occupation du domaine public communal.

Chaque exposant est responsable de son matériel.

Chacun est tenu de reprendre ses invendus et de laisser son emplacement propre.

#### ARTICLE 9 : Sécurité

Pour les besoins des véhicules de secours, un espace suffisant de 3,50 m en vis-à-vis avec les autres exposants doit être impérativement respecté. Une vérification de cette distance pourra être effectuée à la fin de l'installation. Tout contrevenant devra déplacer son stand.

L'association se réserve le droit de refuser ou d'expulser tout participant qui ne respecterait pas la réglementation ou qui troublerait l'ordre au sein de la manifestation.

L'exposant mit en cause ne pourra réclamer aucune indemnisation.

#### ARTICLE 10 : Matériel

Chaque exposant doit venir avec son propre stand, de quoi se brancher au compteur électrique (dérouleur long), tables, chaises, tonnelles.... Aucun matériel ne sera fourni par l'association ou la commune sauf accès au courant.

**Chaque exposant reconnaît avoir pris connaissance dudit règlement et en accepte les clauses.**



## Bulletin d'adhésion commerçant adhérent

### ADHÉRER POUR BÉNÉFICIER :

- Votre logo sur chaque support de communication
- Un article dans notre newsletter
- & Remise du diplôme de l'association
- Une mise en avant lors de nos évènements

→ Remplir les champs grisés.

Je soussigné(e) :

Mme

Mr

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse, n° et rue :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Email :

### Cotisation 20€ annuelle 2024 (Cocher la case) :

1. Chèque à l'ordre Au fil de la Meurthe,
2. Espèces en main propre au 6 chemin du carré 54360 CHARMOIS
3. En ligne sur le site : <https://www.helloasso.com/associations/au-fil-de-la-meurthe/adhesions/bulletin-d-adhesion?fbclid=IwAR235eJvKyrVaWM8YAA-GIYhCFNiguoirqI7ceSxf5vYfFOjn5HXwiAqLHQ>
4. Virement bancaire (inscrivez vos noms/prénoms en légende)

RIB - identifiant national de compte  
National Bank Account Number

ETABLISSEMENT	GUICHET	N°COMPTE	CLÉ RIB	DOMICILIATION
20041	01010	1110205X031	09	NANCY CENTRE FINANCIER

IBAN - Identifiant international de compte  
International Bank Account Number

FR2120041010101110205X03109
-----------------------------

BIC - Identifiant international de l'établissement  
Bank Identifier Code

PSSTFRPPNCY
-------------

Date : jj/mm/aa :

Signature (Nom, Prénom précédés de la mention lu et approuvé)

Mot de la présidente :

Je vous souhaite à tous la bienvenue.

Merci de votre intérêt pour l'association, vous êtes important pour nous !





## **Autorisation de droit à l'image**

(diffusion, publication, reproduction ou commercialisation)

Je soussigné (*nom et prénom*)

*soit à titre personnel, soit représentant la société (adresse et/ou cachet commercial)  
ou toute autre entité : mairie, administration, association, etc... (à préciser)*

autorise gracieusement l'association « Au fil de la Meurthe », sise 6 chemin du Carré à 54360 Charmois, à réaliser des prises de vue photographiques, des vidéos ou des captations numériques dans le cadre de l'événement suivant : Adhésion 2024-2025.

En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, j'autorise cette association à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies, vidéos ou captations numériques prises dans le cadre associatif ainsi que toutes les images et documents que je pourrais lui fournir.

Les images pourront être exploitées et utilisées directement par l'association sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour, pour un territoire illimité, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment : presse, livre, supports d'enregistrement numérique, exposition, publicité, projection publique, concours, site internet, réseaux sociaux.

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et d'utiliser les photographies, vidéos ou captations numériques de la présente, dans tout support ou toute exploitation préjudiciable.

Je reconnais être entièrement rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

Je garantis que ni moi, ni le cas échéant l'entreprise ou l'entité que je représente, n'est lié par aucun contrat exclusif relatif à l'utilisation de son image.

Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux français.

Fait à :

Le :

Signature précédée de la mention « Lu et Approuvé »